



Conseil communal de Chavornay

CONSEIL COMMUNAL DU 9 DECEMBRE 2021.

Présidence de M. Alain HUSSON.

La séance débute à 19h.

Membres présents : 53

Sont excusés : Mesdames Sara BLANCO, Micheline GUADAGNINO.

Messieurs Olivier BRIAND, Junior MBANGU (arrivé plus tard),

Yves REYMOND, Arnaud SARTONI (démissionnaire).

Sans excuse : M. Marc KUNZE

M. Alain HUSSON, président, nous rappelle les règles sanitaires concernant le Covid-19.

M. HUSSON nous donne lecture de l'ordre du jour en précisant que le bureau a reçu hier un postulat, que celui-ci sera traité au point 5.

ORDRE DU JOUR.

1. Démission – Assermentation.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.
5. Questions – Pétitions.
6. Budget de fonctionnement 2022.
7. Analyse financière 2011 – 2020 et planification financière 2021 – 2026 ; Détermination des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021 – 2026.
8. Rapport municipal sur recours au Tribunal administratif dans le cadre de l'enquête publique « Modernisation de la ligne ferroviaire Orbe-Chavornay » ; Levée de l'opposition par l'OFT.
9. Nouvelle place de jeux à Essert-Pittet – Demande de validation de crédit.
10. Essert-Pittet – Démolition du réservoir d'eau potable et remise en état du ruisseau.
11. Mise en place d'un géoportail communal – Demande de crédit.

12. Optimisation et transformation de la salle d'éducation physique en milieu scolaire et de l'installation de chauffage de la grande salle de Corcelles – Demande de crédit complémentaire.
13. Réponse à la pétition sur l'attribution des parcelles agricoles.

Il n'y a pas de remarque, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

1. Démission – Assermentation.

M. Arnaud SARTONI nous a envoyé sa démission, M. HUSSON nous donne lecture de sa lettre de démission.

M. SARTONI va être remplacé par M. Jérôme CAILLET, du groupe PS/GSE/Vert.e.s, il va être assermenté maintenant.

M. HUSSON prie M. CAILLET de s'avancer vers le perchoir et à l'assemblée de se lever.

Après la lecture du serment, spécifique à votre fonction, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et prononcerez « je le promets ».

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité,

De contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics,

D'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux,

De veiller à la conservation des biens communaux et remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M. Jérôme CAILLET lève la main droite et dit « je le promets ».

M. HUSSON félicite M. CAILLET et lui souhaite beaucoup de plaisir au sein de notre Conseil, il l'invite à prendre place dans l'assemblée.

Il y a maintenant 54 membres dans la salle.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021 est accepté par 52 voix et 1 abstention.

3. Communications de la Municipalité.

Nous avons reçu des communications écrites.

Communications écrites :

1. Correction fluviale du Nozon – Décompte final :
2. Quartier de Lougilloux-Mollenchire – Rue de la Cité – Aménagement d'une zone piétonne :
3. Stationnement sur le territoire communal le long du chemin de la Ville et de la rue de la Chapelle :
4. Construction d'une nouvelle déchetterie à Chavornay – Décompte final.

Ces communications n'amènent aucune discussion, nous passons aux communications orales.

- 3.1 M. Guillaume ABETEL nous informe que dans le cadre de l'interpellation de M. Aditya YELLEPEDDI lors du dernier Conseil, la Municipalité n'a pas chômé. Elle n'a pas attendu les problèmes pour prendre un certain nombre de choses en main. Elle continue de mettre à jour l'informatique, des mesures ont été renforcées, les procédures ont été revues. Une communication va être faite dans le Chavornay Infos pour aviser la population. La Municipalité a cherché la bonne dimension pour le faire, quel était le bon cadre. Il ne faut pas être alarmiste, mais plutôt basé sur la prévention et cela paraîtra dans le prochain bulletin. Et au sujet du règlement, la Municipalité est en train de travailler sur ce sujet. Il y aura certainement un nouveau règlement qui intégrera la cyber administration. Au niveau des cellules de crises et de la communication générale, la Municipalité travaille également sur le sujet.

M. Junior MBANGU arrive à 19h15.

Il y a maintenant 55 membres présents.

4. Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.

CISEROC : Commission Intercommunale d'intégration Suisses Etrangers et de prévention du Racisme Orbe-Chavornay :

- 4.1 M. Maxime MARCHAND nous informe que la semaine dernière, avec ses collègues, ils se sont rendus à Essert-Pittet au collège où se trouve le Café contact. Sur place, ils ont été accueillis par Mme la Syndique et M. Dominique VIDMER, Municipal, ainsi qu'un délégué de la CISEROC de la commune d'Orbe. Ils ont été très agréablement surpris par cette salle de Café contact. Il faut savoir que cette salle permet aux personnes de nationalité étrangère ou tout autre personne qui le désire de se rencontrer, d'échanger ou de poser des questions sur les formalités administratives.
- En ce qui concerne notre tâche de délégués auprès du Conseil communal, il faut savoir que la CISEROC, c'est deux séances par année ; la prochaine séance aura lieu au mois de février prochain, si le Covid le permet. Ils reviendront donc en temps voulu avec des chiffres et un budget pour cette association.

Commission de recours en matière de taxes et d'impôts :

- 4.2 Mme Kornélia THIERY nous dit qu'il y a encore une affaire en cours.

ARCC : Association Intercommunale pour l'épuration des eaux de la région des Côtes de Chalamont :

Pas de communication.

AIAE : Association Intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs :

Pas de communication.

ORPC : Organisation Régionale de la Protection Civile :

Pas de communication.

ASAICE : Association Scolaire et d'Accueil de jour des enfants Intercommunale Chavornay et Environs :

- 4.3 Mme Michèle OPPLIGER, nous informe que les délégués des cinq communes de l'ASAICE se sont réunis le 28 septembre dernier à Suchy.

Les divers préavis proposés par le CODIR ont été approuvés à l'unanimité.

Il s'agit de :

- L'adoption des traitements et vacations du conseil intercommunal et du CODIR pour la période de la législature en cours.
- La fixation du montant maximum des dépenses imprévisibles et exceptionnelles à CHF 25'000.- par cas.

- L'autorisation de plaider, dans certaines situations particulières, accordée au Comité de Direction.
- Le budget de fonctionnement 2022 était aussi à l'ordre du jour : La participation financière pour les cinq communes de l'ASAICE, après déduction de divers subsides et revenus, s'élève à **CHF 4'913'600.-**.
Pour Chavornay, selon la quote part, le montant est de **CHF 3'341'178.-**.
Le budget de fonctionnement 2022 subit, par rapport à celui de 2021, une augmentation qui s'explique par les coûts supplémentaires engendrés principalement par le réseau d'accueil de jour (les UAPE en période scolaire et pendant les vacances) et l'AFJ (Accueil familial de jour) qui depuis le 1^{er} août 2022, sera en principe transféré de l'AJOVAL à l'ASAICE.

Les charges provenant de l'EPSCE sont quant à elles stables.

AJOVAL : Accueil de jour des enfants région Orbe – La Vallée :

Pas de communications.

- 4.4 M. Pascal DESPONDS, Municipal, concernant l'ARCC. Il y a quelques mois, l'ARCC a voté de nouveaux statuts qui englobent la commune de Belmont. Au niveau des délégués, ça ne change pas, par contre au niveau du Comité directeur, avant, il y avait M. VIDMER et moi-même, désormais je serais le seul.
Autre information, un dégrilleur est prévu d'être installé à Essert-Pittet à la station de pompage, les travaux débiteront, sauf erreur, le 17 janvier.

Il n'y a plus de communication.

5. Questions – Pétitions.

Un postulat intitulé « Etudier la mise en œuvre d'un plan énergie et climat communal (PECC) pour Chavornay a été déposé hier mercredi 8 décembre auprès du bureau du Conseil par M. Fabrice VUILLENS pour le groupe PLR et Indépendants avec le soutien du groupe Chavornay Ensemble – Les Indépendants. Pour les personnes n'ayant pas reçu ce document, des copies sont à disposition.

S'agissant du traitement de ce postulat, en conformité avec notre règlement, art. 57 et 58 en lien avec les art. 32 et 33 de la Loi sur les Communes, le processus sera le suivant :

1. Lecture du postulat.
2. Examen formel de sa recevabilité (forme).
3. Ouverture des discussions sur la prise en considération (son opportunité).
4. Vote sur la prise en considération du postulat.

M. HUSSON, président, demande à M. VUILLENS de nous faire lecture du texte du postulat déposé.

Lecture du postulat.

Postulat du groupe PLR et indépendants

Avec le soutien du groupe Chavornay Ensemble – les indépendants

Étudier la mise en œuvre d'un plan énergie et climat communal (PECC) pour Chavornay

Préambule

Suite aux récentes interventions au sein du conseil communal de Chavornay concernant le plan climat, le groupe PLR et indépendants avec le soutien du groupe Chavornay Ensemble –les indépendants proposent d'aller plus loin en déposant le postulat suivant :

Introduction

Les rapports répétés des expert-e-s du Groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) le démontrent, notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) nous amène à un réchauffement planétaire significatif d'ici la fin du siècle. Or nous savons qu'un réchauffement planétaire provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs. La Suisse, le canton de Vaud et notre commune sont touchés par les changements en cours et à venir. En Suisse, la hausse des températures est déjà constatée, elle se situe à un niveau nettement plus élevé que la moyenne mondiale (c'est notamment dû au caractère montagneux de notre pays). C'est une certitude, il est devenu urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux.

Les communes ont un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux. Outre leur devoir d'exemplarité, elles exercent de nombreuses responsabilités dans les domaines de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'adaptation aux changements climatiques.

Opportunité

Le 15 mars 2021, le conseil d'État a annoncé le lancement d'un programme d'accompagnement aux communes leur permettant de mettre en œuvre leur plan climat. Le Canton a par ailleurs mis en place un programme de soutien financier et d'accompagnement en leur faveur dénommé le plan énergie et climat communal (PECC).

Ce programme met à disposition une palette d'outils, des pistes de réflexions, des modèles de plan climat, des fiches d'actions, de la formation et des subventions. Un fond cantonal de 2.4millions CHF a été créé, il permet principalement de couvrir jusqu'à 50% des coûts d'une démarche qui est estimée pour une commune à 25'000 CHF.

Il s'agirait, pour notre municipalité, d'évaluer l'opportunité de mettre en place un tel plan qui permettrait de structurer sa stratégie et ses objectifs dans le domaine de l'énergie et du climat pour les années à venir.

Postulat

Le groupe PLR et indépendants de Chavornay avec le soutien du groupe Chavornay Ensemble – les indépendants qui se sont engagés lors de leurs dernières campagnes en faveur du développement durable souhaitent donner une impulsion forte en faveur de notre climat en déposant le postulat suivant :

Nous demandons à la Municipalité d'évaluer l'opportunité de mettre en œuvre un plan énergie et climat pour la commune de Chavornay.

Les auteurs remercient par avance la municipalité du retour qu'elle fera au conseil par rapport à ce postulat et l'encouragent d'en donner une suite favorable.

Arrivée de M. Marc KUNZE à 19h25.

Il y a maintenant 56 membres dans la salle.

S'agissant de l'examen formel de ce postulat, y a-t-il un ou une conseillère qui désire renvoyer cette proposition au bureau pour préavis de sa recevabilité ? Ce n'est pas le cas, nous allons passer à la discussion sur la prise en considération de ce postulat.

La discussion est ouverte.

5.1 M. Dominique REYMOND nous informe que le groupe GSE-PS-Les Vert.e. s soutient fermement le postulat déposé par les groupes PLR et Chavornay Ensemble.

En effet, vu la situation climatique actuelle et surtout celle qui nous est promise à brève échéance, il leur semble évident qu'il n'est plus possible de nous contenter de quelques mesures prises au coup par coup.

Une politique énergétique et environnementale plus volontariste et réfléchie est donc absolument nécessaire. Il nous paraît particulièrement approprié de mener une telle réflexion aujourd'hui, alors que la Municipalité est en train d'élaborer son programme de législature.

En 2021, quelques grands principes mentionnés dans un programme de législature, ce n'est plus suffisant. On doit disposer d'un véritable plan d'action.

Le Plan Energie et Climat (PECC) communal permettra justement à la Municipalité de mener, dans un premier temps, une réflexion sur les mesures les plus efficaces et les plus adaptées à nos possibilités pouvant être menées dans notre commune. Cette réflexion débouchera sur un document stratégique et des actions qui nous accompagneront durant toute la législature.

Nous ne pouvons donc qu'encourager tous les membres du Conseil à soutenir ce postulat et inciter très vivement la Municipalité à lui donner une suite favorable.

Il se permet d'ajouter, un peu malicieusement et en référence à une motion de la dernière législature qui avait traîné plusieurs années, que nous souhaitons que, cette fois, la réponse de la Municipalité revienne au Conseil dans les délais légaux (8 mois).

Ce postulat est adressé à la Municipalité. Mais il porte sur un enjeu de civilisation qui concerne absolument tous les citoyens. Et les concernera toujours plus au fil des ans. Pour élaborer sa réponse au postulat et pour nourrir ses réflexions, la Municipalité devrait donc peut-être consulter par exemple la société civile, les entreprises et les partis de ce Conseil. Cette consultation pourrait constituer l'ébauche d'une future « commission consultative sur l'énergie et le climat », commission qui avait d'ailleurs été déjà appelée de ses vœux par la Commission de gestion en 2019 et en 2020, mais qui avait été écartée par la Municipalité.

Mme Laurence MARCHAND, Syndique, remercie pour l'intérêt envers les enjeux climatiques pour lesquels nous devons tous nous mobiliser. La Municipalité est tout à fait ouverte à mettre en œuvre un plan Energie et Climat pour la commune de Chavornay et elle l'intégrera dans son plan de législature 2021 – 2026.

5.2 Mme Carine PROTTI dit que le groupe Chavornay Ensemble et les Indépendants soutient le postulat présenté. Ce soutien s'inscrit dans la continuité des interventions faites par M. Aditya YELLEPEDDI lors de précédentes séances. La Municipalité avait été alors encouragée à élaborer un plan Energie et Climat, le groupe est très satisfait de constater de l'effet que cette thématique a créé au sein du Conseil.

5.3 M. Aditya YELLEPEDDI appuie naturellement ce texte qui concrétise la réflexion qui était annoncée lors de la précédente législature. Ce soutien large et collectif est nécessaire dans l'intérêt de notre village et de son développement durable. Il réitère un élément qu'il avait mentionné la dernière fois, quant aux subventions mises à la disposition par le Canton et qu'il y a un montant limité et sauf erreur, c'est sur une base, premier venu, premier servi, à vérifier. Mais il pense qu'il serait judicieux si la Municipalité pouvait assez rapidement analyser cet élément-là dans le cadre du postulat.

M. Guillaume ABETEL, Municipal, répond que oui, la Municipalité a regardé la chose, mais elle pense qu'il est plus important d'être juste dans ses actions par rapport à cela. Il pense qu'il faut que la Municipalité arrive à avoir un plan qui soit bien fait et vu que le montant mis à disposition est restreint, et que sur le long terme ce n'est pas le côté financier qui doit les faire avancer.

La discussion est close, nous passons au vote sur cette prise en considération de ce postulat.

Ce postulat est accepté par 53 voix avec 2 abstentions.

Nous passons aux questions.

- 5.4 M. Claude AUBERSON nous explique qu'il a été approché dernièrement par un concitoyen qui voulait savoir pourquoi la réfection de la route du Vieux Moulin avait été reportée à cette législature, alors que selon lui, elle était prévue à la législature précédente. Il aimerait juste savoir si ces travaux sont prévus
- M. Pascal DESPONDS, Municipal, répond que cela n'a pas été exécuté par priorité financière, mais on ne peut pas tout faire en même temps. La priorité est mise sur la continuité de la route de Corcelles, puis sur la route d'Yverdon, car certaines personnes ont les pieds dans l'eau. Il est temps de faire quelque chose. Il dit que le retard qui a été pris ne va pas être comblé pendant cette législature au niveau des travaux routiers et des canalisations. Il revient sur la route du Vieux Moulin. Il était prévu un reflachage de cette rue, la Municipalité l'a stoppé à cause des travaux qui se font actuellement sur le Talent, car il y a énormément de camions. A l'horizon 2026, l'Office fédéral des routes a prévu des travaux également liés à la 3^{ème} chaussée qui sera la bande d'arrêt d'urgence et sous le pont de l'autoroute, il y aura certainement des bassins de filtrage de l'eau récoltée sur la chaussée depuis Oulens. L'idée de la Municipalité pour ce chemin, c'est de faire quelque chose l'année prochaine après les travaux du Talent, mais de manière légère.

Il n'y a plus de questions.

6. Budget de fonctionnement 2022. Préavis n°21 – 5/21.

Ce point sera traité de la manière suivante

Lecture du rapport de la commission des finances ;
Discussion du rapport de la commission des finances ;
Examen du budget de fonctionnement 2022 chapitre par chapitre ;
Vote de l'ensemble des documents préavis et rapport de la Commission des finances.

M. Roger METROZ, président de la Commission des finances, nous donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

- 6.1 M. Steve TANNER, au nom du groupe GSE/Verts/PS salue la volonté de la Municipalité affichée dans le budget, de renforcer la capacité du personnel communal de manière agile et progressive. Ils aimeraient souligner l'importance stratégique des domaines de l'énergie et de la mobilité, sujets hautement techniques qui

nécessitent de la part de notre commune de disposer de compétences permanentes et locales, qui peuvent être apportées par l'engagement d'un professionnel. Ce dernier pourrait contribuer à préparer une stratégie communale sur l'énergie et la mobilité durable et préparer des demandes de financement cantonaux ou fédéraux, disponibles pour cela. Au vu des enjeux économiques liés à la transition énergétique, un tel investissement sera vite rentabilisé. En effet, nous nous dirigeons vers un renchérissement rapide de l'énergie, voire vers des pénuries en hiver. Pour nous y préparer, notre commune doit intensifier ses efforts dans l'efficacité énergétique, l'abandon de la dépendance aux fossiles et l'augmentation de la production d'énergie locale (photovoltaïque, biomasse). Le groupe GSE/Vert/PS soutient tous les efforts dans ce sens. Leur question est la suivante : la Municipalité est-elle ouverte à considérer l'engagement d'un personnel ayant les compétences techniques dans ces domaines ?

M. Guillaume ABETEL répond qu'au niveau budgétaire, la Municipalité a parlé de progression incrémentale sur les besoins. Il y a un personnel communal qui a tourné, notamment des personnes qui ont demandé leurs droits à la retraite. La Municipalité est déjà attentive aujourd'hui au remplacement de complémentarités qui existent au niveau des personnes. La Municipalité a donné plus de poids à certaines personnes. Au niveau budgétaire, la Municipalité fait le maximum, on va voter tout à l'heure un crédit pour numériser un certain nombre de choses au niveau communal, ce qui permettrait de les référencer. Oui, la Municipalité est consciente, oui, cela fait partie de ce qu'elle va faire, le budget prévoit cela. Le Budget fait cela de manière incrémentale, ce qui permettra à la Municipalité de voir les besoins. On n'aura certainement pas un ingénieur qui ne ferait que cela, on n'en a pas les moyens, mais étant une commune de moyenne importance, on a des mandats sur l'extérieur. La Municipalité va lancer un PSCC qui va déboucher sur l'investissement, comme on l'a vu dans le solaire, il y a plusieurs choses qui vont se faire et dans le cadre de ses moyens, on peut aussi faire appel à des personnes externes qui nous donnent une vision précise. Par contre, en interne, il y aura des gens qui comprendront ce que la Municipalité leur donne comme rapport et pourront les interpréter.

- 6.2 Mme Béatrice DESVERGNE nous informe que le groupe GSE/PS/Les Verts aimerait faire une remarque concernant la marge d'autofinancement et le plongeon soudain de celle-ci en 2021 et 2022 qui est sur le tableau en haut de la page 6. Comme le rapport de la Commission l'a souligné, la marge d'autofinancement est d'abord calculée à partir du budget, puis corrigé lors de l'établissement des comptes par l'ajout des amortissements supplémentaires. Ainsi, en comparant les budgets et les comptes de ces dernières années, on remarque chaque année une très forte sous-évaluation de la marge d'autofinancement au moment des budgets par rapport à la réalité des comptes. Pour 2020. La marge d'autofinancement budgétée était

de 1.7 mios et elle a été finalement de 3.9 mios, soit 2.3 fois plus défavorable que les prévisions du budget. En 2019, 1.8 mios budgétés et 3.2 mios lors de l'établissement des comptes.

Donc, chaque année, cette sous-évaluation produit des graphiques qui tendent à montrer que la situation est en passe de s'aggraver fortement et la correction intervient lors des comptes. Le but de cette remarque aujourd'hui, c'est de rendre attentif par rapport à l'interprétation que l'on doit faire de cette marge d'autofinancement qui a été décrite dans le budget de fonctionnement 2020. plongeons soudain de la marge d'autofinancement. C'est en effet un point qui sera très important pour le point suivant qui est le plafond d'endettement

M. ABETEL remercie pour cette remarque. Il rappelle que l'on doit avoir une vision prudente, son prédécesseur avait une vision qui était très prudente. La Municipalité s'est voulue avec une approche réaliste dans le cadre du budget. Il rappelle que le Canton investit 60 millions cette année et il va voter son investissement. Si l'on n'avait pas cette participation du Canton, dans les projets que l'on a à faire, au départ, on aurait un budget extrêmement déficitaire et on aurait plusieurs centaines de milliers de francs de déficit. Après cela, il y a un certain nombre de revenus que l'on peut imaginer. Typiquement, on n'a plus tenu compte de la crise Covid, on pensait que celle-ci pèserait sur les personnes physiques, c'est le principal élément des nouveaux revenus et en fait, la Municipalité a réalisé que ce n'était pas le cas. Donc, cette année, pour le budget 2020, il n'a pas été tenu compte d'un report de pertes d'emplois, de pertes de revenus par rapport à cela. Après, il y a d'autres impôts qui sont comme des droits de mutation, des successions etc. on ne peut pas faire de pari sur ce genre de choses. La Municipalité se veut réaliste, qu'elle puisse faire des amortissements qui sont bons. Il est vrai que si on regarde les chiffres 2021, il pense que cela sera au moment du bouclage. Quand on aura le tout, il est vrai qu'on pourrait avoir une bonne surprise ; parce qu'on voit ce qui rentre, ce que les impôts nous donnent, on pourrait avoir plus. Tant mieux, si on a plus, mais globalement, dans les faits, on réalise qu'on a augmenté nos charges au niveau de la commune et on n'a pas de grosses capacités. Effectivement, la Municipalité a tablé avec une progression de la population de 150 âmes par année. Alors, oui, tant mieux si on a des revenus, oui, tant mieux si on a des entreprises qui un jour amènent un certain nombre de choses, mais encore la Municipalité se veut réaliste et il pense qu'au point de vue budgétaire, c'est réaliste. Il précise encore que l'on ne peut pas être ambitieux sur un budget.

La discussion est close, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis n° 21 – 5/21 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- Le budget de fonctionnement de la Commune de Chavornay, pour l'année 2022, est admis tel que présenté par la Municipalité, soit :

Charges	CHF	22'495'205.-
Revenus	CHF	22'435'410.-

Excédent de charges	CHF	59'795.-
		=====

Le budget de fonctionnement 2022 est accepté à l'unanimité.

7. Analyse financière 2011 – 2020 et planification financière 2021 – 2026 ; Détermination des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021 – 2026. Préavis n° 22 – 5/21.

M. Roger METROZ, président de la Commission des finances nous donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

- 7.1 Mme DESVERGNE dit que le groupe GSE/PS/Les Verts a bien compris le raisonnement de la Municipalité concernant le plafond d'endettement pour la législature qui commence. Il salue sa volonté de ne pas risquer un endettement qui prêterait l'avenir à long terme.

Le groupe aimerait malgré tout faire deux remarques importantes qui concernent essentiellement un point soulevé dans le rapport de la Commission des finances. Et Mme DESVERGNE se permet de nous en faire la lecture.

Le plongeon soudain de la marge d'autofinancement (tableau 2.3) résulte peut-être d'une approche prudente des prochains exercices. Il amène de nombreux ratios dans la catégorie « mauvaise ». Si ce n'est pas le cas d'une approche trop prudente, alors la Commission des finances rejoint la Municipalité dans sa réflexion sous le point 2.12 : « Afin de garder un niveau d'endettement acceptable pour la Commune, seuls les investissements indispensables devront être présentés, avec des choix de priorité, ceci afin de maîtriser l'explosion des ratios et éviter de mettre la Commune dans une situation difficile d'ici quelques années ».

En premier lieu, comme il a été remarqué au point précédent, le plongeon soudain de la marge d'autofinancement en 2021 et 2022 n'est pas une réalité, mais une situation budgétée en niveau très précautionneux, même si considérée comme réaliste par la Municipalité, c'est une affaire de perception.

Cela change donc un peu l'interprétation qui doit en être faite, et surtout dédramatise le risque « d'explosion des ratios » mentionné dans le préavis.

La deuxième remarque concerne la nécessité de ne considérer pour toute la législature à venir que les investissements dits indispensables, avec priorisation. La notion d'investissements indispensables est floue. En effet, les investissements judicieux sont ceux qui visent le long terme et dépassent les nécessités et souvent l'urgence du maintien de l'existant. Le groupe ne peut que regretter l'absence de plan stratégique pour la nouvelle législature, même si ce plan est en cours de rédaction. Bien que le groupe approuve le préavis en question, il trouve dommage de devoir décider d'un plafond d'endettement sans savoir sur ce quoi les priorités sont mises.

M. ABETEL dit qu'il y a quelque chose d'antinomique, si on a une marge d'autofinancement qui est bonne, cela permettra de plus investir.

- 7.2 Mme DESVERGNE dit que si tous les calculs que la Municipalité a fait et que la priorisation des investissements se fait sur un ratio entre la marge d'autofinancement qui a été calculée, basée sur le budget et non pas sur la réalisation. A la fin, on se trouve dans cette courbe descendante qui fait dire que l'on est dans une situation critique, on ne peut pas investir sur autres choses que l'essentiel et l'urgent.

M. ABETEL répond que c'est la marge d'autofinancement qui définira si on peut investir plus et les investissements seront définis par cela. Il y a un rapport qui a été fait par la Commission des finances qui exprime aussi ces choses-là. Il pense que l'on se doit d'être prudent, on a une augmentation des charges, maintenant, si notre commune a plus de moyens que ce qui a été budgétés, alors alléluia, on pourra faire d'autres projets.

La discussion est close, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis municipal n° 22 – 5/21 ;
- Oûi le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. De fixer le plafond d'endettement brut à **CHF 42'000'000.-** pour la durée de la législature 2021 – 2026 ;

2. D'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini dans l'article 1 des présentes conclusions, sous forme d'emprunts à court, moyen ou long terme, cela au mieux des intérêts de la commune ;
3. De fixer le plafond de risques de cautionnements et autres formes de garanties à **CHF 3'200'000.-** pour la durée de la législature 2021 – 2026 ;

Le plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021 – 2026 sont acceptés par 54 voix avec 1 abstention.

8. Rapport municipal sur recours au Tribunal administratif dans le cadre de l'enquête publique « Modernisation de la ligne ferroviaire Orbe – Chavornay » ; Levée de l'opposition par l'OFT. Préavis n 20 – 5/21.

M. Patrick MALHERBE, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

- 8.1 M. Steve GRUAZ se permet d'intervenir ce soir en tant que « porte-voix » de plusieurs habitants du quartier « en Forez », mais, également, en son propre nom, en tant que personne directement impliquée puisqu'il habite également ce quartier qui est au centre de la nouvelle boucle de raccordement entre les lignes de TRAVYS et des CFF.

Il précise que, dans ce quartier, tous partagent les mêmes craintes vis-à-vis de ce projet : bruit, sentiment d'oppression, perte de qualité de vie. Après avoir été débouté de nos oppositions individuelles, puis de celle de l'opposition collective des membres du quartier, il avait fondé un grand espoir en la Municipalité, pour faire valoir les droits des habitants face à ce projet qui n'avantage clairement que la commune d'Orbe au détriment de celle de Chavornay.

Aujourd'hui, suite à l'annonce de la Municipalité de vouloir retirer ce recours, les habitants de ce quartier ont le sentiment d'avoir été abandonnés, voire même trahis. Il en ressort incompréhension et déception.

Alors, au nom de ces habitants, il aurait deux questions à poser à la Municipalité, afin d'y voir plus clair dans cette affaire :

- 1) La première question est la suivante : Quelles sont les craintes de la commune à poursuivre jusqu'à la décision du tribunal ? Qu'est-ce qui motive une telle décision ? Est-ce une question de frais ? Pourquoi abandonner la procédure avant même la décision du tribunal ?

- 2) Lors du Conseil du 06.2020, la Municipalité annonce à toute la population de Chavornay qu'elle souhaite faire recours à la décision de l'OFT, préserver notre village et lutter d'un front commun, pour défendre les intérêts de la commune, et, quelques semaines plus tard, il est fortement envisagé de se retirer avant le verdict. Donc la deuxième question est : N'a-t-on pas peur de donner une mauvaise image de notre pouvoir décisionnel ? N'est-il pas de notre devoir de tenir nos engagements et de finir ce que l'on a entrepris ? Ne va-t-on pas vers une perte de crédibilité ?

Mme la Syndique répond que lors de la visite du Tribunal administratif, notre avocat a fait une demande express au près de Mme le Juge pour avoir un rapport concernant l'étude d'un passage souterrain et cette étude avait été faite bien avant et la Municipalité en a pris connaissance seulement sur la demande express de l'avocat de la commune. Avec ceci, la Municipalité a pris acte des difficultés techniques et géologiques qu'entraînerait un passage inférieur et que l'étude géotechnique révèle. Il s'agit d'un élément nouveau, puisque la Municipalité n'avait pas connaissance de cette étude. Ce qui a conduit la Municipalité a modifié sa position et sa décision. Sans entrer dans les détails techniques, il apparait que ce passage inférieur se situe dans un secteur de protection des eaux et que cela nécessite des excavations qui traverseraient la nappe phréatique sur toute la hauteur. Avec une profondeur de 7 à 9 m., alors que la nappe se situe entre 1.3 et 3.7 m de profond, ce qui porterait atteinte et ne serait pas conforme légalement. En effet, l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux précise qu'il n'est pas possible de mettre en place des installations au-dessous du niveau moyen de la nappe souterraine. Le passage inférieur étudié contreviendrait donc à cette disposition légale. C'est donc sur cette base que la Municipalité a procédé à la pesée d'intérêts et a décidé de privilégier la sécurité de la nappe phréatique et la sécurité de la qualité de l'eau pour la population. La Municipalité est attentive aux aspects paysagers et d'intégration des constructions, cependant, elle considère que la qualité de l'eau et de la nappe phréatique est prépondérante. Dès lors, elle n'entend pas poursuivre les démarches juridiques qui préconisent une solution, le passage de la route par voie souterraine qui ferait prendre des risques jusqu'à notre nappe phréatique. Et pour répondre à M. GRUAZ, sur l'avis de l'avocat de la commune, nous n'aurions certainement pas gain de cause.

- 8.2 M. GRUAZ remercie Mme la Syndique pour sa réponse, mais dans un tel cas, pourquoi ne pas attendre le verdict ? Pourquoi anticiper notre retrait ?

M. Olivier THIBAUD, Municipal, explique à M. GRUAZ que la Municipalité comprend les habitants de ce quartier, il précise qu'il les comprend d'autant bien, qu'il était, il y a une année et demi, exactement à la même place pour défendre le recours. La Municipalité a l'intime conviction qu'il y a là un élément nouveau

qui a été demandé lors de la visite locale, un élément dont la Municipalité n'avait pas connaissance. Travys pendant toute cette visite locale parlait d'étude géologique du passage souterrain et la Municipalité n'avait pas le sentiment que cette étude avait été faite jusqu'au bout. C'était également le sentiment qui prédominait lors du dépôt du recours. Dès lors, notre avocat a demandé la production de ce rapport, celui-ci est arrivé quelques semaines après, il existait et c'est une étude sérieuse faite par des géologues, ingénieurs et autres personnes compétentes. Face à cela, la Municipalité a dû prendre position et il nous promet que cette décision de la Municipalité ne va pas à l'encontre de l'un ou l'autre quartier de ce village, mais elle va pour l'ensemble des citoyens en tenant compte de la qualité de l'eau et surtout de l'image que l'on peut donner. Sommes-nous des va-t-en-guerre pour aller jusqu'au bout de ce processus juridique à l'issue forcément incertaine parce que le premier dans cette salle qui dit qu'il « embrille » un procès et qu'il est sûr de gagner et bien il faut qu'il lui donne le nom de son avocat. Issue incertaine, mais par contre, la certitude c'est que la Municipalité ne pouvait pas défendre une solution qui géologiquement met en péril une nappe phréatique et de plus que cette solution n'est pas légale du point de vue de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux. C'est pour cette raison que la Municipalité demande de retirer ce recours. Mais n'allez pas penser que la Municipalité abandonne un quartier ou l'autre de ce village, ce n'est pas le cas. La Municipalité est attentive à l'image de notre commune et aussi à la protection des eaux.

- 8.3 M. GRUAZ dit qu'il n'a pas eu de réponse par rapport à sa question : quel est l'intérêt de se retirer maintenant ? Pourquoi ne pas attendre le verdict ?

M. THIBAUD répond que oui, on a un intérêt, c'est un intérêt d'image, de dire que l'on n'est pas des va-t-en-guerre, on a posé un recours avec des éléments qui étaient à notre connaissance, on a maintenant des éléments nouveaux qui sont fondamentaux du point de vue de la Municipalité et qui la conduisent à réexaminer sa position. Dès lors, en réexaminant cette position, il a fallu se déterminer pour poursuivre le recours qu'on juge de part cet élément lié à la nappe phréatique plus forcément opportun et c'est pour cette raison qu'il a été décidé de retirer le recours. Rien ne sert d'aller au Tribunal avec une cause dont on sait qu'elle peut engendrer des risques pour notre eau et pour la population.

- 8.4 M. GRUAZ veut juste ajouter quelque chose. Il remercie pour les explications. Par ses précédentes questions, voilà ce qu'il souhaitait faire ressortir : il est très difficile pour nous, habitants du quartier d'en Forez, d'accepter ce projet en l'état, étant donné qu'il va évidemment nous apporter beaucoup d'inconvénients et qu'il va très certainement diminuer notre qualité de vie, en plus de faire perdre de la valeur à nos maisons. Nous persistons à croire qu'il y avait de meilleures alternatives à ce projet et nous aurions souhaité plus de

communication et de soutien de la part de la Municipalité. Pour toutes ces raisons, il votera contre le retrait du recours.

8.5 M. Claude AUBERSON a juste une remarque pour définir la position de la Commission. Parce que l'élément principal pour lequel on a fait recours à l'époque, c'était que l'on n'avait pas cette étude, comme l'a dit M. THIBAUD, c'est toujours un peu dans le flou. Et ce qui a vraiment déterminé la décision de la Commission, c'est le fait que Travys a produit ce document qui date déjà de 7 à 8 ans très tardivement. Il pense que si cet avis avait été connu à l'époque, nous n'aurions pas fait opposition, c'est l'avis de la Commission.

8.6 M. Paolo TROILO nous précise que son intervention ne concerne pas directement le pont projeté à l'entrée « ouest » de la localité de Chavornay.

Il souhaite attirer l'attention sur la création projetée d'un nouvel accès routier à notre zone industrielle.

Ce nouveau carrefour à créer est dessiné sur les plans d'aménagements à l'extrémité « est » du pont, entre les halles Planzer et Pistor, en face du terminal Terco. Il s'agit plus particulièrement d'une rampe d'une centaine de mètres de long qui est perpendiculaire au pont et qui améliorera significativement l'accessibilité à notre zone industrielle.

D'après sa compréhension du dossier, cette rampe colorée en violet sur les plans se situe « hors zone du projet » et ne fait pas partie des aménagements mis à l'enquête dans le cadre du projet de modernisation de la ligne ferroviaire Chavornay-Orbe.

Bien évidemment, la création de cette rampe est conditionnée par la construction du pont qui est justement l'objet du recours discuté ce soir.

La Municipalité propose de retirer le recours déposé auprès du Tribunal administratif fédéral sans attendre la décision de l'autorité compétente.

Dans l'hypothèse que notre Conseil de ce soir accepte et appuie la décision municipale, il est opportun, voire recommandé, que la Municipalité s'assure sans attendre des démarches à entreprendre pour permettre, le cas échéant, une coordination lors de la construction des ouvrages projetés et qui forment un ensemble, soit le pont, le carrefour et la rampe d'accès à notre zone industrielle.

M. THIBAUD précise que la Municipalité prend bonne note de cette suggestion et remercie M. TROILO.

La discussion est close et nous passons au vote.

Après un petit couac, le résultat fait ressortir qu'il y a 35 oui, 5 avis contraires et 15 abstentions.

Le Conseil communal décide de ne pas poursuivre la démarche juridique entamée, dès lors, la Municipalité peut retirer le recours déposé auprès du Tribunal administratif fédéral

9. **Nouvelle place de jeux à Essert-Pittet. Demande de validation de crédit. Préavis n° 19 – 5/21.**

Mme Nadia GLOOR, rapportrice, nous donne lecture de son rapport.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 19 – 5/21 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide ;

1. D'accepter et de valider les travaux réalisés par la Municipalité de la nouvelle place de jeux d'Essert-Pittet ;
2. De valider à ce titre un crédit de CHF 50'074.30 ;
3. De financer cette construction par la trésorerie courante et de porter cette dépense sur un compte au bilan amortissable en 10 ans, au maximum.

La nouvelle place de jeux d'Essert-Pittet est acceptée à l'unanimité.

10. **Essert-Pittet – Démolition du réservoir d'eau potable et remise en état du ruisseau d'Essert-Pittet. Préavis n° 23 – 5/21.**

M. Steve TANNER, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 23 – 5/21 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de démolition de l'ancien réservoir d'eau potable d'Essert-Pittet et de remise en état du ruisseau d'Essert-Pittet, et d'accorder à ce titre un crédit de CHF 71'000.- TTC ;

2. De financer ces travaux par la trésorerie courante et de porter cette dépense sur un compte au bilan amortissable en 10 ans, au maximum.

La démolition du réservoir d'eau potable et la remise en état du ruisseau d'Essert-Pittet sont acceptées à l'unanimité.

11. Mise en place d'un géoportail communal – Demande de crédit. Préavis n° 25 – 5/21.

M. Marc KUNZE, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 25 – 5/21 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à procéder à la mise en place d'un géoportail communal ;
2. D'accorder à ce titre un crédit de CHF 99'700.- ;
3. De financer ces travaux par la trésorerie courante et de porter cette dépense sur un compte au bilan amortissable en 5 ans, au maximum.

La mise en place d'un géoportail communal est acceptée à l'unanimité.

12. Optimisation et transformation de la salle d'éducation physique en milieu scolaire et de l'installation de chauffage de la grande salle de Corcelles – Demande de crédit complémentaire. Préavis n° 26 – 5/21.

M. Michel DUVILLARD, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

- 12.1 Mme Myriam RAVESSOUD au nom du groupe GSE/PS/Les Verts déplore que suite aux travaux de transformations effectués, la grande salle de Corcelles ait perdu sa capacité d'accueil antérieure de 150 personnes. Nous remercions la Municipalité d'avoir promptement réagi en passant la capacité limite de 90 à 100 personnes.

Le groupe apprécie cette proposition, mais se réserve le droit de revenir sur ce problème lors qu'ils auront une meilleure vision des conséquences de cette restriction pour le village de Corcelles et ses animations.

- 12.2 M. Claude AUBERSON a été surpris lorsqu'il a lu le rapport de la Commission de cette histoire de capacité. En fait, ce que l'on ignore généralement, de toutes les salles de la commune, c'est combien on peut mettre de personnes. Ça lui paraît compliqué de dire, voilà on est trop de personnes, vous ne pouvez pas rentrer. Il demande à la Municipalité qu'elle nous indique les capacités de toutes les salles qui sont à disposition sur la commune.

Mme Océane AUZEPY-RENARD, Municipale, répond qu'elle n'est pas en mesure de nous donner la capacité de chaque salle de la commune. Par contre, les capacités sont dictées par les normes ECA, 1 porte de 90cm, c'est 50 personnes et à la grande salle de Corcelles on a deux portes de sortie ce qui fait 100 personnes. On a dû modifier cette capacité par rapport aux transformations qui ont été faites.

- 12.2 Mme Corinne VERLY se dit étonnée de ces deux portes de sortie, celle de la cuisine ne compte donc pas ?

Mme AUZEPY-RENARD répond que ce n'est pas une porte antipanique, les deux autres portes qui sont comptées sont la nouvelle porte en haut des escaliers et celle en bois qui se trouve sur le côté.

- 12.3 Mme VERLY demande s'il n'est pas possible de faire quelque chose, car la porte de la cuisine se trouve à environ 1.5m. Elle rejoint sa collègue de Corcelles, 100 places c'est dérisoire.

Mme la Syndique précise que lorsqu'il y a un obstacle, cela n'est pas considéré comme une porte de secours. La porte de secours doit avoir un accès direct avec le poussoir sécurité. Lorsqu'il y avait plus de personnes dans cette grande salle, c'était encore aux anciennes normes ECA et au moment où on fait des transformations, ce sont les nouvelles normes qui entrent en vigueur. C'est pour cette raison qu'il y a ce changement de normes. Comme le disait Mme AUZEPY, tout d'abord, il y a une question de surface, pour les grandes salles ou polyvalentes, on compte deux personnes par m² c'est le 1^{er} élément et le 2^{ème} élément c'est le nombre de portes de sortie. Il est vrai que cette grande salle, il y avait une porte qui était à côté de la cuisine, celle-ci a été condamnée puisqu'on a fait le local du matériel et cette porte a été remplacée par la sortie de secours sur l'arrière en direction de la ferme MAGNIN. Donc avec deux sorties, nous pouvons avoir une capacité de 50 à 100 personnes uniquement.

- 12.4 Mme VERLY dit qu'au moment des travaux, personne ne s'est posé la question sur le fait qu'on supprime une sortie vu que ça va dans le local du matériel. Est-ce qu'on ne pourrait pas en agrandir une autre pour prévoir le nombre de m2 de porte ?

Mme la Syndique répond que cela pourrait être une solution envisagée, mais ça augmenterait à nouveau les coûts.

Concernant cette salle, elle nous informe que le nom donné à la salle est le Battoir, ce nom a été choisi à l'unanimité par la Municipalité lors de sa séance du 4 octobre 2021, puisque c'est le nom historique du bâtiment.

La discussion est close, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 26 – 5/21 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 114'411.55 ;
2. D'accepter un crédit final de CHF 508'412.00 ;
3. De financer cette dépense par la trésorerie courante et de le porter sur un compte au bilan amortissable en 20 ans, au maximum.

La demande de crédit complémentaire pour l'optimisation et transformation de la salle d'éducation physique en milieu scolaire et l'installation de chauffage de la grande salle de Corcelles est acceptée par 53 voix avec 2 abstentions.

13. **Dépôt d'une pétition populaire contre l'abrogation de l'article 16 de la convention de fusion entre les Communes de Chavornay, Corcelles-sur-Chavornay et Essert-Pittet. Réponse de la Municipalité. Réponse Municipale n° 24 – 5/21.**

Il n'y a pas de discussion concernant ce point.

M. le Président nous informe que nous arrivons au terme de ce dernier Conseil 2021. Il nous rassure, il ne va pas encore tenir la parole trop longtemps, mais il tient à nous délivrer plusieurs messages.

Tous d'abord si les Conseillères et Conseillers ont des soucis pour recevoir les différents documents transmis par le Conseil, veuillez passer juste après vers notre secrétaire.

Mes remerciements à l'équipe du Bureau du Conseil, à notre secrétaire, pour leur travail mais aussi pour l'engagement lors des derniers dépouillements ainsi que pour la saine ambiance qu'il règne entre nous.

A vous également, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers mais également Mme la Syndique, Mme et Messieurs les Municipaux, pour le travail accompli durant cette année au profit de notre population et dans l'intérêt de notre commune.

Pour clore, ses meilleurs vœux à toutes et tous pour ces fêtes de fin d'année qui s'en viennent. Prenez soin de vous et de vos proches et profitez des fêtes.

Le prochain Conseil aura lieu le 3 mars 2020.

M. le Président passe la parole à Mme la Syndique.

Mesdames et Messieurs, nous voilà presque au terme de cette année 2021, riche en événements. Tout d'abord, par les élections qu'il y a eu au printemps, mais également riche à cause du fameux fil rouge qui malheureusement ne nous a pas quitté tout au long de l'année et qui va certainement continuer à nous accompagner en 2022, vous pensez bien que je parle du fameux Covid, ce terme que l'on entend lorsqu'on écoute le téléjournal ou la radio ou qu'on lit les journaux, malheureusement, on va devoir faire avec.

Il est dommage que nous n'ayons pu faire l'apéritif après cette séance, la Municipalité a dû également annuler différentes manifestations en cette fin d'année. On va tout de même rester positif.

Au nom de la Municipalité, au nom de tous ses collègues, je les remercie pour tout le travail et la bonne entente lors de leurs séances et je vous souhaite de joyeuses et belles fêtes de fin d'année et vous souhaite également ainsi qu'à nos familles tous les meilleurs vœux de santé et de bonheur. Et prenez bien soin de vous.

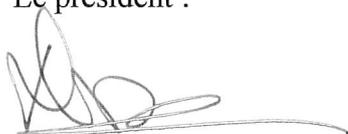
Elle nous souhaite une excellente soirée.

M. le Président clôt la séance à 20h49.

Mme la secrétaire rappelle en riant à M. le Président, qu'il faut faire le contre-appel avant de clore la séance, l'assemblée rit de bon cœur.

Donc après le contre-appel, la séance est close à 20h51.

Le président :



Alain HUSSON



la secrétaire :



M-C. SCHNEITER